



DOSSIER DE PRESSE
11 juillet 2022

PRÉSENTATION DES PREMIERS PROJETS DE TERRITOIRE ADOPTÉS DANS LE CADRE DU PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN



GRAND LYON
la métropole



SOMMAIRE



03.....ÉDITOS

04..... LE PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN, CADRE
GÉNÉRAL DE LA RELATION ENTRE LA MÉTROPOLE DE
LYON ET LES COMMUNES

06..... CHIFFRES CLEFS DU PACTE DE COHÉRENCE
MÉTROPOLITAIN

08..... LES PROJETS DE TERRITOIRE 2021-2026

12..... LE PREMIER PROJET DE TERRITOIRE SIGNÉ :
RHÔNE AMONT



**Bruno Bernard,
Président de la
Métropole de Lyon**

« Le pacte de cohérence métropolitain se traduit concrètement aujourd'hui par la signature du

premier projet de territoire : celui de la CTM Rhône Amont. Je suis heureux de voir le travail mené depuis plusieurs mois se concrétiser avec des projets émanant vraiment des besoins du territoire, répondant à des enjeux locaux. Le pacte de cohérence métropolitain s'adapte ainsi aux besoins des habitantes et des habitants et je ne peux que m'en féliciter. Je salue également le travail mené par les maires de Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Jonage et Meyzieu, dans le cadre de la CTM Rhône Amont. Malgré la disparité du profil de leurs communes, ils ont réussi à trouver un fil conducteur pour un projet harmonieux, dédié à l'accompagnement des jeunes. Leur vision intercommunale est particulièrement intéressante et je suis sûr qu'elle apportera une valeur ajoutée au territoire. »



**Hélène Geoffroy,
Vice-présidente
de la Métropole
de Lyon déléguée
à l'égalité des
territoires, Maire de
Vaulx-en-Velin**

« Les projets de territoire, adoptés par

les conférences territoriales des maires sont des formes nouvelles de coopération entre les communes et la Métropole. Appuyés sur des réalités de leur territoire, les maires ont construit de façon volontariste un projet commun que la Métropole accompagne financièrement. Les conseils municipaux des communes de Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu et Vaulx-en-Velin ont également donné un avis favorable au projet de territoire. Les sujets choisis sont ceux des déplacements de la végétalisation des espaces, de la culture et de l'éducation, de l'alimentation, de la lutte contre les gaspillages et de la production agricole. Ils traduisent ainsi les atouts de notre territoire et préparent l'avenir. »

LE PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN, CADRE GÉNÉRAL DE LA RELATION ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON ET LES COMMUNES

Le pacte de cohérence métropolitain est un dispositif qui permet de définir des modalités de travail et de coopération entre la Métropole de Lyon et les communes situées sur son territoire.

Le pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 est issu d'un travail mené en lien étroit avec les maires des 59 communes de la Métropole, dans le cadre de la Conférence métropolitaine (CMM) et des Conférences territoriales des maires (CTM).

Le cadre juridique du pacte de cohérence métropolitain

En vertu de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, précisée par la loi Lecornu du 27 décembre 2019 (article L. 3633-3), la Métropole de Lyon est tenue d'élaborer, dans un délai de 9 mois suivant le renouvellement du Conseil de Métropole, un pacte de cohérence métropolitain entre elle et les communes situées sur son territoire. Le projet de pacte de cohérence métropolitain est adopté par la conférence métropolitaine, à la majorité simple des maires représentant la moitié de la population totale des communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon. Il est arrêté par délibération du Conseil de Métropole, après consultation des Conseils municipaux des communes du territoire.

Il a été adopté en CMM le 29 janvier 2021, puis voté en Conseil de la Métropole le 16 mars 2021.

Le pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 se décline en 7 axes stratégiques, en phase avec les orientations de la Métropole de Lyon.

→ AXE 1 - Revitalisation des centres-bourgs

- revitalisation des centres-bourgs, dans toutes leurs dimensions (économique, sociale, urbaine et territoriale).

→ AXE 2 - Éducation

- continuité et cohérence des parcours éducatifs ;
- lutte contre le décrochage scolaire et les situations de fragilité ;
- ouverture des collèges sur leur environnement, comme équipements de territoire et lieux de vie.

→ AXE 3 - Modes actifs

- déploiement du plan piéton, dans une démarche co-construite entre la Métropole de Lyon et les communes ;
- organisation du stationnement des modes actifs et installation de services de mobilité sur le territoire ;
- développement du réseau cyclable de proximité.

→ AXE 4 - Trame verte et bleue

- développement des espaces végétalisés et de nature ;
- sécurisation des espaces naturels et des parcs métropolitains pour permettre un accès paisible aux espaces verts et de nature, par une meilleure coordination Métropole-communes.

→ AXE 5 - L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage

- faire du capital naturel agricole un bien commun métropolitain, pour sécuriser la filière agricole existante et développer une offre de qualité ;
- penser la restauration collective publique comme outil de promotion de la santé, d'accès à une alimentation équilibrée et saine et vitrine de la transition vers une alimentation durable ;
- faire reculer les précarités alimentaires ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire, de l'amont à l'aval : réduction du gaspillage alimentaire, contenants, dons alimentaires, amélioration du tri et valorisation des déchets.

→ AXE 6 - Logement, accueil, hébergement (digne, abordable et de qualité)

- lutte contre l'habitat indigne et la vacance ;
- augmentation de la production de logements sociaux, dans le respect de la loi SRU et en faveur d'un rééquilibrage de l'offre sur le territoire ;
- développement de l'accession abordable ;
- travail sur la politique d'accueil de la Métropole de Lyon en faveur des publics en situation de précarité, pour un territoire accueillant.

→ AXE 7 - Développement économique responsable, emploi et insertion

- poursuivre le déploiement territorial de la politique d'insertion ;
- s'engager collectivement sur un objectif ambitieux en matière d'achat socialement responsable ;
- accompagner l'expérimentation conduite

par la Métropole de Lyon pour un service public de l'insertion, en l'élargissant aux enjeux d'insertion et de lutte contre la précarité des jeunes de 18 à 30 ans ;

- faire de l'activité économique un outil de transformation du territoire, en positionnant la Métropole de Lyon en appui des territoires et en animation de la communauté des acteurs socio-économiques.

6 domaines de coopération sont également identifiés :

- action sociale ;
- santé ;
- culture, sport, vie associative ;
- propreté, nettoyage ;
- politique de la ville ;
- maîtrise et accompagnement du développement urbain.

Au travers de ces grands enjeux prioritaires, le pacte de cohérence métropolitain permet de proposer une méthode de coopération aux communes, au service du territoire et de ses habitants.

Il vient également consacrer des sujets de coopérations préexistants entre les communes et la Métropole, qui ont fait preuve de valeur ajoutée en matière de service rendu lors du précédent mandat et dont la pertinence se confirme.

Depuis le printemps 2021, chaque Conférence territoriale des maires identifie ainsi les axes et sujets de coopération dont elle souhaite se saisir jusqu'en 2026.

Ce travail aboutit à la validation d'un projet de territoire par CTM en Conseil métropolitain.

CHIFFRES CLEFS DU PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN



7 AXES
stratégiques

6 DOMAINES
de coopération

59 COMMUNES
communes représentées dans le cadre de
10 Conférences territoriales des maires

9 MOIS
de travail pour aboutir au pacte
de cohérence métropolitain

12 À 18 MOIS
de travail consacrés à l'élaboration des
projets de territoire



LES PROJETS DE TERRITOIRE

2021-2026

Entre le printemps 2021 et la fin d'année 2022, un projet de territoire 2021-2026 aura été élaboré au niveau de chaque Conférence territoriale des maires (CTM).

Les CTM sont au nombre de 10.

Elles réunissent les maires de communes d'un même bassin de vie, selon un périmètre approuvé par délibération du Conseil de la Métropole.

→ CTM Lônes et Coteaux du Rhône / 9 communes

- Charly ;
- Givors ;
- Grigny ;
- Irigny ;
- La Mulatière ;
- Oullins ;
- Pierre-Bénite ;
- Saint-Genis-Laval ;
- Vernaison.

→ CTM Lyon / 1 commune

- Lyon et ses 9 arrondissements.

→ CTM Ouest Nord / 8 communes

- Champagne-au-Mont-d'Or ;
- Dardilly ;
- Écully ;
- La-Tour-de-Salvagny ;
- Limonest ;
- Lissieu ;
- Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ;
- Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

→ CTM Plateau Nord / 3 communes

- Caluire-et-Cuire ;
- Rillieux-la-Pape ;
- Sathonay-Camp.

→ CTM Porte des Alpes / 4 communes

- Bron ;
- Chassieu ;
- Mions ;
- Saint-Priest.

→ CTM Portes du Sud / 5 communes

- Corbas ;
- Feyzin ;
- Saint-Fons ;
- Solaize ;
- Vénissieux.

→ CTM Rhône Amont / 4 communes

- Décines-Charpieu ;
- Jonage ;
- Meyzieu ;
- Vaulx-en-Velin.

→ CTM Val-de-Saône / 17 communes

- Albigny-sur-Saône ;
- Cailloux-sur-Fontaines ;
- Collonges-au-Mont-d'Or ;
- Couzon-au-Mont-d'Or ;
- Curis-au-Mont-d'Or ;
- Fleurieu-sur-Saône ;
- Fontaines-Saint-Martin ;
- Fontaines-sur-Saône ;
- Genay ;
- Quincieux ;
- Montanay ;

- Neuville-sur-Saône ;
- Poleymieux-au-Mont-d'Or ;
- Rochetaillée-sur-Saône ;
- Saint-Germain-au-Mont-d'Or ;
- Saint-Romain-au-Mont d'Or ;
- Sathonay-Village.

→ **CTM Val d'Yzeron / 7 communes**

- Charbonnières-les-Bains ;
- Craponne ;
- Marcy-l'Etoile ;
- Francheville ;
- Sainte-Foy-lès-Lyon ;
- Saint-Genis-les-Ollières ;
- Tassin-la-Demi-Lune.

→ **CTM Villeurbanne / 1 commune**

- Villeurbanne.



Chaque projet de territoire, à l'issue d'une démarche de concertation et de co-construction entre communes d'une même CTM (et en lien avec la Métropole) identifie les axes prioritaires du pacte de cohérence et les domaines de coopération stratégiques dont la CTM s'est saisie.

Les 10 projets de territoire finalisés sont ensuite soumis pour avis à chacun des Conseils municipaux de la CTM puis au vote en Conseil de la Métropole pour signature et mise en œuvre à horizon 2026.



Calendrier de signature des projets de territoire

16 mars 2021

Adoption du pacte de cohérence métropolitain.

Mars à décembre 2021

Diagnostiques et enjeux sur chaque CTM. Identification des axes stratégiques et des actions.

1^{er} semestre 2022

Priorisation des actions retenues dans chaque CTM et rédaction des fiches action pour chaque action retenue. Finalisation des projets de territoire par les Conférences territoriales des maires (CTM).

27 juin 2022

Approbation des projets de territoire des CTM Villeurbanne et Rhône Amont en Conseil de la Métropole.

26 et 27 septembre 2022

Approbation des projets des CTM Lyon et Portes du Sud en Conseil de la Métropole.

Décembre 2022

Approbation des projets des six autres CTM en Conseil de la Métropole.

Fin 2023

Clause de revoyure des projets de territoire. Elle permettra de suivre le niveau d'utilisation des crédits et l'opérationnalité des principes retenus sur le volet financier du pacte.

2025

Évaluation des projets de territoire. Elle permettra d'étudier l'effectivité du renforcement du partenariat entre la Métropole, les CTM et les communes et l'émergence de nouvelles formes de coopérations, l'optimisation de l'action publique sur le territoire ou encore la méthodologie retenue de déclinaison du pacte.

An aerial photograph showing a lush green golf course in the upper half and a marina in the lower half. The golf course features several green fairways, sand traps, and clusters of trees. A road with some vehicles runs parallel to the golf course. The marina below has a sandy beach, several colorful kayaks (yellow, red, blue, green) lined up, and a building with a white roof. The water is dark blue and reflects the surrounding greenery.

Les projets de territoire bénéficient d'une enveloppe financière de 82 millions d'euros pour les années 2021 à 2026. Cette enveloppe est dédiée au financement de projets opérationnels, s'inscrivant dans les axes stratégiques du pacte de cohérence métropolitain. Elle est répartie entre les CTM au prorata du nombre d'habitants.

En complément, les CTM bénéficient d'une allocation financière dédiée à l'aménagement du domaine public via le Fonds d'initiative communale (FIC) et les actions de proximité territoriale (PROX). Leur montant total est de 118 millions d'euros pour les années 2021 à 2026.

LE PREMIER PROJET DE TERRITOIRE SIGNÉ : RHÔNE AMONT

Adopté en CTM le 20 mai 2022, puis en Conseil de la Métropole le 27 juin 2022, le projet de territoire de la CTM Rhône Amont constitue le premier projet de territoire signé dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain 2021-2026.

Le projet de territoire de Rhône Amont

→ Communes : Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx-en-Velin.

→ 123 178 habitants au 1er janvier 2019, soit 8,3% de la population métropolitaine.

→ Superficie de la CTM : 7 375 hectares, soit 13,7% du territoire métropolitain.

→ Budget accordé dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain : 7 M€.





La CTM Rhône Amont a souhaité retenir 6 projets, recouvrant 4 axes du pacte de cohérence métropolitain.

L'accompagnement de la jeunesse, via l'éducation et l'apprentissage, est un enjeu majeur et le fil conducteur du projet de territoire de Rhône Amont.

Achats d'instruments de musiques via les écoles et/ou les conservatoires de musique pour lever les freins à la pratique musicale pour les enfants des familles les plus modestes, création d'un cyclodrome pour apprendre comment bien rouler à vélo, bouclage du maillage cyclable pour permettre aux collégiens de toutes les communes de territoire de la CTM de se rendre au collège à vélo sont autant d'actions prioritaires pour les élus de Rhône Amont.

Enfin, le projet emblématique qui bénéficie de 50% de l'enveloppe financière (3,5 M€) consiste en la création d'une cuisine centrale intercommunale intégrant circuits courts, lutte anti gaspillage, approche pédagogique pour les élèves des écoles de la CTM : « Du champ à l'assiette, sans en perdre une miette ».

Axe stratégique du pacte retenu	Projet	Montant TTC financé dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain
Axe 2 : éducation	<p>Achat mutualisé d'instruments de musique.</p> <p>→ Acquisition d'instruments de musique pour les mettre gratuitement à disposition (sur une longue durée) à des enfants pour qui l'achat de l'instrument constitue un frein à la pratique.</p> <p>→ Équipement en instruments de musique et matériels de lieux de pratiques dans les établissements scolaires, pour des actions sur les temps scolaires et périscolaires (écoles et collèges).</p>	500 000 €
Axe 3 : modes actifs	<p>Conception et mise en œuvre d'un cyclodrome.</p> <p>→ Construction d'un lieu d'apprentissage et de formation pour la pratique des modes doux autres que la marche à pieds.</p> <p>→ Il s'agit d'apprendre aux jeunes à savoir rouler et savoir se déplacer en sécurité sur les voies publiques.</p>	750 000 €
	<p>Maillage cyclable intercommunal.</p> <p>→ Connexion cyclable de Jonage au reste de la CTM par le sud de la commune.</p> <p>→ Objectifs : désengorger la route nationale au nord et relier le collège de secteur et le futur lycée Beltrame de Meyzieu.</p> <p>→ Sur ce projet, l'approche est solidaire de la part des maires de Décines-Charpieu, Meyzieu et Vaulx-en-Velin, car leurs communes sont déjà équipées en voies et pistes cyclables.</p>	710 309 €

Axe 4 : trame verte et bleue	<p>Projet intercommunal d'aménagement de la Rize.</p> <p>→ Objectifs : conforter la trame verte et bleue, augmenter la présence d'arbres en ville au plus près des habitations, lutter contre les îlots de chaleur.</p>	750 000 €
	<p>Création d'espaces végétalisés de proximité communaux.</p> <p>→ Décines-Charpieu : place Henri Barbusse, place Salengro, rue Raspail le long de la piste cyclable sur un linéaire de 800 m création de haies bocagères entre la voirie et la piste, en conservant une halte de repos et un stationnement pour l'agriculteur (parcelle jouxtant), liaison verte Champs Blanc – Troussier.</p> <p>→ Meyzieu : végétalisation des parkings (secteur de la Roseraie à Meyzieu Gare, secteur sud-est cimetière des Tâches/avenue du Crottay, parking des Servizières, parking des Plantées à proximité du groupe scolaire Cassin).</p>	750 000 €
Axe 5 : alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage	<p>« Du champ à l'assiette, sans en perdre une miette » - projet de cuisine centrale intercommunale incluant approvisionnement en circuits courts et biologiques.</p> <p>→ Création d'une cuisine centrale intercommunale à l'échelle des 4 communes de la CTM.</p> <p>→ Appui sur les démarches existantes en matière d'agriculture en circuits courts, biologiques du territoire : terres du Velin (Vaulx-en-Velin et Décines-Charpieu), quartier fertile sur la Grande Ile, projet du Biézin, projets PENAP, etc.</p> <p>→ Actions pédagogiques autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'optimisation du tri des déchets, la mise en place de compostage, etc.</p>	3 500 000 €

CONTACT PRESSE

Métropole de Lyon

Amandine Mollier

06 67 95 13 59

amollier@grandlyon.com

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

grandlyon.com

Photographie : Thierry Fournier



imprimé sur papier recyclé



GRANDLYON
la métropole